

SAINST-THURIEN, le 24 septembre 2025

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) AFM TELETHON - subvention,
- 2°) Contrat groupe assurance statutaire – renouvellement de l'adhésion,
- 3°) SIVOM – intégration des résultats,
- 4°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 5°) Admission en non-valeur,
- 6°) Modification des statuts de Quimperlé Communauté,
- 7°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

### Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Michel CHARPENTIER (a donné pouvoir à Françoise GOLIES)

Absent : Stéphane POIRIER et Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

**20250503**

### **Objet : Intégration des résultats du SIVOM de Scaër à l'affectation définitive des résultats de la Commune de SAINT-THURIEN**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que les communes membres du SIVOM de Scaër ont reçu la balance de dissolution du SIVOM de Scaër arrêtée à la date du 31 décembre 2024 et annexée à la présente délibération.

Selon la clé de répartition définie par la convention de dissolution, le résultat d'investissement pour la Commune de SAINT-THURIEN s'élève à 74 874.58 € et le résultat de fonctionnement s'élève à – 16 899.61 €. Ces deux résultats sont à intégrer à l'affectation du résultat 2024 de la Commune de SAINT-THURIEN, soit au compte 001 pour l'excédent d'investissement et au compte 002 pour le déficit de fonctionnement.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération en date du 13 décembre 2024 relative à l'approbation de la convention de dissolution du SIVOM de la Région de Scaër,

Vu la délibération en date du 2 avril 2025 concernant l'affectation des résultats de la Commune de SAINT-THURIEN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

#### Article 1 :

D'intégrer les résultats du SIVOM de Scaër à l'affectation définitive du résultat 2024 de la Commune de SAINT-THURIEN tels que :

- |                              |               |
|------------------------------|---------------|
| - Résultat d'investissement  | + 74 874.58 € |
| - Résultat de fonctionnement | - 16 899.61 € |

#### Article 2 :

D'approuver la nouvelle affectation définitive des résultats 2024 de la Commune de SAINT-THURIEN comme citée ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Fonctionnement</b>			
Résultats exercice 2024	895 711.77 €	1 083 141.57 €	187 429,80 €
Résultats antérieurs reportés (002)		32 097.27 €	219 527.27 €
<b>Intégration résultat SIVOM</b>			<b>-16 899.61 €</b>
Résultat cumulé de clôture définitif			202 627.66 €
<b>Investissement</b>			
Résultat exercice 2024	486 472.32 €	501 822.50 €	15 350.18 €
Résultats antérieurs reportés (001)	-214 048.95 €		-198 698.77 €
<b>Intégration résultat SIVOM</b>			<b>74 874.58 €</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement à reporter au compte 001</b>			<b>-123 824.19 €</b>
Solde des restes à réaliser	125 329.14 €	195 731.43 €	70 402.29 €
<b>Affectation des résultats définitifs :</b>			
- En investissement (1068)			198 698.77 €
- Report en fonctionnement			3 928.89 €

Fait à SAINT-THURIEN, le 2 octobre 2025  
Le Maire,

Christine KERDRAON.



# BALANCE DE DISSOLUTION DU SIVOM DE SCAËR

Répartition entre les communes membres – situation au 31/12/2024

Le 30/08/2025

Numéro compte	Libellé compte	SIVOM DE SCAËR		BANNALEC		SAINT-THURIEN		SCAËR		TOURCH'		Cumul réparti
		Solde débit	Solde crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	
10222	FCTVA	0,00	373 790,74	171 420,43	41 976,70	132 506,82		27 884,79		0,00	373 790,74	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	183 709,18	84 249,03	20 630,54	65 124,90		13 704,71		0,00	183 709,18	
119	Report à nouveau solde débiteur	115 908,56	0,00	59 379,75	16 899,61	28 403,93		11 226,27		115 908,56	0,00	
1328	Autres	0,00	12 003,65	5 504,87	1 348,01	4 255,29		895,48		0,00	12 003,65	
13461	Dotation d'équipement territoires ruraux	0,00	22 326,80	10 239,07	2 507,30	7 914,85		1 665,58		0,00	22 326,80	
1641	Emprunts en euros	0,00	41 775,65	41 775,65	0,00	0,00		0,00		0,00	41 775,65	
192	Plus ou moins-values cessions immo	0,00	135 009,84	61 915,51	15 161,61	47 860,99		10 071,73		0,00	135 009,84	
193	Autres neutralisations et régularisation	60 103,09	0,00	27 563,28	6 749,58	21 306,54		4 493,69		60 103,09	0,00	
4111	Redevables - amiable	0,10	0,00		0,10					0,10	0,00	
47218	Dépenses à régulariser	797,00	0,00	365,50	89,50	282,53		59,47		797,00	0,00	
44583	Rbt de TVA demandé	242,00	0,00	187,11	45,82	144,63		242,00		242,00	0,00	
44588	TVA à régulariser	408,00		3,67		0,90		30,44		408,00	0,00	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,00	8,01	57 840,45				2,84		0,60	0,00	8,01
515	Compte au trésor	591 164,12	0,00	287 612,59		207 288,06		38 423,02		591 164,12	0,00	
	Total général	768 623,87	768 623,87	375 108,23	81 625,06	81 625,06		54 222,89		768 623,87	768 623,87	
	Résultat d'investissement	708 512,77		347 541,28		74 874,58		236 358,31		49 738,60		
	Résultat de fonctionnement	-115 909,56		-59 379,75		-16 899,61		-28 403,93		-11 226,27		
		592 603,21		288 161,53		57 974,97		207 954,38		38 512,33		

Le comptable public,

La maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le maire de Bannalec,

Le maire de Saint Thurien,

Le maire de Tourch,

Le maire de Scaëz,

Le ma